

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

DÉCISION

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE EN DATE DU 6 MAI 2024

N° 2024-221 ATTRIBUTION D'UNE AIDE AU PASSAGE DU BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) – SESSION 2023

Nomenclature des actes : 7.5

Vu la délibération n°2020-161 du 24 juin 2020 de la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay donnant délégation à la Présidente.

Vu la délibération n° 2022-383 du Conseil Communautaire en date du 28 septembre 2022 et la délibération n° 2022-485 du Conseil Communautaire du 7 décembre 2022, approuvant l'attribution d'une aide aux jeunes du territoire souhaitant passer leur BAFA,

Considérant la réception des pièces justificatives demandées soit :

- La validation de la formation générale BAFA,
- La validation du stage pratique BAFA,
- L'inscription ou la validation à la formation d'approfondissement BAFA,

La Présidente décide d'attribuer les subventions suivantes :

Nom du demandeur	Nom du jeune concerné	Commune Concernée	Montant de l'aide
Albin PETIT	Albin PETIT	Chantonnay	250 €

À CHANTONNAY, le 06/05/2024

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET

Certifié exécutoire par la Présidente compte tenu de la transmission à la Préfecture et de l'affichage le 07/05/2024